

PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION Du samedi 12 mai 2018

1-Cooptation de M Robert Guyon comme administrateur (adhérent – Site de Mèze)

- Mr Robert Guyon est coopté à l'unanimité des membres du CA, comme membre du CA.
Cette cooptation devra être validée par la prochaine AG

2- Approbation du compte rendu du CA du 10 Février 2018

- Le CR du CA du 10 février 2018 est adopté à l'unanimité

3 – Modification du Règlement intérieur

Objectif général : Améliorer le fonctionnement de l'UTL à la rentrée prochaine

3.1 Modification de la charte des CP – Annexe I du R.I.

Objectif : que tous les CP fonctionnent de la même façon selon une charte identique

Il est procédé à un vote par article, chaque article modifié étant lu. Chaque membre a reçu le projet de modification écrit

- La modification de la charte des CP (annexe 1 du RI) est adoptée dans son ensemble à la majorité

3.2 Modification des articles 15, 28, 30 et suivants (31 à 35) par ajout, renumérotation (36 -) du RI

L'objectif de ces modifications est dû à l'obligation de limiter en nombre l'accès à certains cours pour motif pédagogique ou pour sécurité. Jusqu'à ce jour on donnait préférence à l'ordre d'inscription et à des quotas par site. Ce fonctionnement a ses limites et il s'est avéré nécessaire de réfléchir à de nouvelles modalités.

S. Ravaille remercie la commission des effectifs tendus qui a dû se réunir plusieurs fois pour proposer un protocole d'inscription des étudiants de l'UTL à ces cours à effectifs tendus.

On procède à un vote article par article. Chaque article est lu et expliqué si nécessaire

- Le CA acte la nouvelle numérotation des articles 30 à 36 du RI
- Le RI modifié est adopté dans son ensemble à l'unanimité.

Ces informations de modification vont partir vers les professeurs puis vers les adhérents.

Les professeurs de langue vont donc être avertis de cette nouvelle manière d'inscription des étudiants dans les cours de langue. Ce sont les professeurs qui dresseront leurs listes d'étudiants dans leurs cours et leurs niveaux par tout moyen qui leur conviendra

Mr Ravaille profitera du micro et du rassemblement d'étudiants lors de la fête pour annoncer ce nouveau protocole d'inscription dans les cours à affectifs tendus (CET)

Les éléments pour les CET (cours à effectifs tendus) seront affichés dans les salles d'inscription avant la fin de l'année et lors des inscriptions à la rentrée.

3.3 Incidences immédiates sur la rentrée 2018

* Organisation des inscriptions dans les sites :

Il est conseillé d'organiser les inscriptions avec 2 pôles

1) Le pôle « adhésion UTL » pour tous ceux qui veulent être étudiants

2) Le pôle « inscription à des CET » et « inscription aux cours de langue organisés par niveaux » pour les étudiants déjà inscrits à l'UTL

*Inscriptions 2018-2019 dès le mois de juin dans certains sites ? est-ce pertinent sans possibilité en juin d'inscriptions dans les CET ni dans les cours de langue

Vote sur possibilité d'ouvrir les inscriptions dans les sites qui le souhaitent en juin

- Cette proposition est adoptée à la majorité (2 contre).

Les VP qui le souhaitent pourront donc commencer les inscriptions en juin sans emplois du temps, ni inscription dans les CET ou aux cours de langue. Les étudiants devront poursuivre en septembre ces formalités particulières.

Conséquences : prévoir le matériel d'inscription dès maintenant (cartes étudiant et fiches inscription à l'UTL)

4- Point financier sur le budget en cours, par le Trésorier.

Compte tenu du retard pris sur le déroulement de l'ordre du jour, à la demande du Président, avec l'accord du trésorier et du CA, ce point sera traité plus spécifiquement au prochain CA (début juillet)

La situation financière est saine et sans problème particulier.

Un document sur le point de la comptabilité arrêté à ce jour est néanmoins distribué à chaque membre du CA

5- Point sur la fête de Lamalou les bains. Inscriptions, repas.

Cette question sera traitée en détail, lors de la réunion de la commission des fêtes qui doit suit ce CA vers 14h30 dans ce lieu.

6- Point sur le Club de l'UTL Activités- Fonctionnement- Communication

Ce point sera reporté au prochain CA avec l'accord de Mr Sanchez, porteur de nombreuses informations et quelques validations importantes du CA à demander sur des propositions de la commission Club.

→Remerciements chaleureux de Mr Ravaille à Mr Sanchez, le Vice-Président du Club, pour la sortie culturelle et conviviale organisée sur le canal du midi à laquelle il a participé lui-même et qui a été si bien réussie rassemblant 104 étudiants ou membres du Club sur cette péniche.

7- Problématique des Voyages et Sorties

Mr Ravaille poursuivant ses recherches pour adhérer au plus vite et au mieux à une association qui nous permettrait par sa garantie financière d'organiser de façon autonome et légale nos voyages et sorties, a contacté une autre association que celle de Saint Maur les Fossés.

Cette autre association est l'association « Génération Mouvements » qui semblerait proposer 15 éléments de service intéressants en plus de sa garantie financière et en particulier une assurance qui pourrait peut-être remplacer la MAIF

Mr Ravaille doit rencontrer le responsable de cette association, le 15 mai prochain pour l'UFUTA en tant que Président de l'UFUTA car plusieurs UTL sont demandeuses d'une telle adhésion pour pouvoir organiser dans la légalité des voyages et sorties sans avoir recours à un prestataire de service.

8- Point sur les Conférences (cahier des charges-rémunération des conférenciers)

Pierre Marchini, en tant que vice- président de la commission « conférences », rapporte le souhait de cette commission de revoir de plus près la question de la rémunération éventuelle des professeurs de l'UTL quand ils donnent une conférence au sein de l'UTL, les conférenciers extérieurs pouvant prétendre à une rémunération ou indemnisation de leurs frais.

Le Président répond que :

- Lors de la réunion des professeurs en janvier 2018, la question de la rémunération des conférenciers UTL34 a été posée et lorsqu'il a proposé un vote, les professeurs ont indiqué que cela n'était pas nécessaire car ils tenaient au bénévolat, certains précisant : « c'est dans la culture de l'UTL 34 »
- Pour lui l'avis majoritaire largement exprimé (même sans vote formel) des professeurs ce jour-là a fait état de la volonté non équivoque des professeurs bénévoles de l'UTL de ne pas être rémunérés pour des conférences à l'UTL34, tout en se réservant le droit d'être rémunérés à l'extérieur de l'UTL.

Après échanges et discussions contradictoires entre les membres du CA, le Président propose au CA de prendre acte que la question est réglée : le bénévolat des professeurs est la règle à l'UTL.

► **Cette proposition est adoptée à la majorité des membres du CA.**

Les point du jour non traités étant reportés au prochain CA, la séance est levée à 13h15.

La secrétaire : Michèle Jégat

Le président : Stéphane Ravaille